



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 07-2021

Budget 2022 secteur AJE

validé par le Comité de Direction le 16.09.2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal,

Par le biais de ce document, le Comité de direction vous soumet, pour étude et décision, le projet de budget 2022 pour l'accueil de jour des enfants.

Préambule

Les 15 communes du district d'Aigle ont donné leur accord pour la constitution d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le Chablais. A cette fin, un but optionnel de l'ARASAPE a été créé le 1^{er} janvier 2009. En novembre 2019, le Conseil intercommunal a approuvé le nouveau plan de développement quinquennal 2020-2025 et la reconnaissance du Réseau « Enfants Chablais » a été renouvelée par la FAJE la même année.

Le but optionnel AJE fait l'objet d'une rubrique comptable distincte dans la comptabilité de l'ARASAPE. Les frais sont répartis entre les communes qui y ont adhéré avec des règles de financement définies par celles-ci, soit :

- Répartition du déficit du réseau « Enfants Chablais » entre les 15 communes du district d'Aigle
- Contribution sociale en proportion du nombre d'habitants des communes ayant adhéré au but optionnel (réf. article 30 alinéa 2a des statuts de l'ARASAPE)
- Solde du déficit réparti entre les communes en fonction de la consommation en heures de garde de leurs habitants.

Les coûts de fonctionnement de ce réseau résultent :

- 1) de l'adoption des préavis N° 4-2008 et 5-2008 par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 06.11.2008
- 2) des coûts acceptés par le GT des Syndics et adoptés par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 28.05.2009
- 3) de l'adoption du préavis N° 7-2010 par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 15.07.2010
- 4) de l'adoption du préavis N° 09-2012 par le Conseil Intercommunal le 31.10.2012
- 5) de l'adoption du préavis N° 10-2014 par le Conseil Intercommunal le 23.10.2014
- 6) de l'adoption du préavis N° 11.2015 par le Conseil intercommunal le 28.10.2015
- 7) de l'adoption du préavis N° 04.2017 par le Conseil intercommunal le 16.11.2017 (suite à la résolution des Syndics du 17.09.2014)
- 8) de l'adoption du préavis N° 08.2018 par le Conseil intercommunal le 11.10.2018
- 9) de l'adoption du préavis N° 08.2019 par le Conseil intercommunal le 21.11.2019

1. Contribution socle

Le préavis n°4-2017 propose de reprendre le mode de répartition défini à l'article 30 des statuts de l'ARASAPE, soit : « Une contribution socle en proportion de la population des communes ayant adhéré au but optionnel au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel, et le solde en fonction des prestations dont ont bénéficié les enfants de ces communes au cours de l'exercice annuel concerné », et de définir cette contribution socle à 30% de l'ensemble des coûts à charge des communes. Le financement du solde par une répartition entre les communes des places consommées est maintenu.

La contribution socle doit faire l'objet d'une validation par le Conseil intercommunal chaque année.

2. Proposition budgétaire 2022

La proposition budgétaire 2022 porte les charges totales à CHF 24'300'053.- soit une hausse de 13.09% par rapport au budget 2021. La participation communale s'élève à CHF 9'079'628.- soit 37.36% des charges contre 36.25% au budget 2021.

La hausse des charges est justifiée par les éléments suivants :

Développement du Réseau

Pré-scolaire

- Création d'une structure pré-scolaire de 22 places à Ollon au 01.01.2023, tel que prévu dans le plan de développement 2020-2025. Les frais liés à l'aménagement de la structure sont imputés sur l'exercice budgétaire 2022. Cependant, les aides au démarrage prévues par la FAJE ne seront versées qu'en 2023.
- Ouverture des derniers groupes d'accueil de la crèche les Renardeaux à Rennaz (83 places budgétées en 2022 contre 76 en 2021).

Parascolaire

La rentrée scolaire 2021 a démontré une forte pression sur les places d'accueil parascolaire induisant la prévision de nouvelles places, soit :

- Ouverture de 12 places supplémentaires les matins et les après-midis à l'UAPE « Le Suchet » à Leysin (passage de 12 à 24 places depuis la rentrée scolaire 2021)
- Ouverture de 12 places supplémentaires 3 midis par semaine à l'UAPE « Le Baobab » à Gryon (passage de 24 à 36 places depuis la rentrée scolaire 2021)
- Ouverture de 6 places supplémentaires à l'UAPE « La Cédille » à Roche (passage de 42 à 48 places depuis la rentrée scolaire 2021)
- Projet d'ouverture d'une UAPE de 12 places à Rennaz pour la rentrée scolaire 2022
- Prévision de 12 places supplémentaires à l'UAPE Oxy'jeune à Villeneuve (soit un total de 72 places) pour les périodes de midi dès la rentrée scolaire 2022.

Accueil familial de jour

- Augmentation de 20'000 heures prestées par l'accueil familial de jour selon la moyenne des dernières années.

Rubriques salariales

- Augmentation annuelle des salaires du personnel des structures conformément à la convention collective cantonale de travail (CCCT). Les salaires sont augmentés en moyenne de 2% par année. Les salaires du personnel des structures représentent près de 56.05% des charges totales.
- Amélioration des contrats LPP pour les structures « pop e poppa » et meilleures conditions LPP pour les structures de Villeneuve et Roche (Espace 1000 Pattes, Oxy'Jeune et La Cédille) à la suite de la reprise de l'exploitation par l'ARASAPE au 01.01.2022.
- Augmentation du personnel des structures de Villeneuve et Roche (Espace 1000 Pattes, Oxy'Jeune, La Cédille) afin de répondre aux normes OAJE. Cet aspect est détaillé dans le chapitre 3 du présent préavis.
- Exigence de l'OAJE de disposer d'un service d'intendance au sein des structures, notamment pour les périodes de midi.
- Mise en place d'un forfait administratif et d'un 13ème salaire pour les accueillant-e-s en milieu familial. Ce thème est traité au chapitre 4 du présent préavis.
- Renforcement du service AJE, suite au développement continu du réseau, par l'engagement d'une secrétaire dédiée à l'accueil familial de jour (60%), d'une adjointe qualité pour la supervision des structures exploitées par l'ARASAPE (50%), d'une secrétaire RH (50%) et d'un gestionnaire contentieux (50%). Par ailleurs, le service finances et comptabilité a été renforcé de 30% pour l'AJE.

A noter que l'ARASAPE exploite, depuis 2019, quatre structures d'accueil (environ 33 EPT). Dès janvier 2022, elles seront au nombre de 7, soit une augmentation d'environ 40 collaborateurs.

Rubriques charges d'exploitation

- Hausse des prix du SEMO, prestataire repas et intendance des structures « pop e poppa ».
- Financement du transport des écoliers des communes de Chessel, Noville et Rennaz vers l'UAPE « La Cédille » à Roche.
- Prévision d'un budget pour un projet KIBE visant à faciliter le mandat de surveillance des coordinatrices AFJ.
- Mise en place d'un programme de gestion du temps dans les structures gérées par l'ARASAPE (mobatime)

Participation aux coûts de l'accueil de jour des enfants

L'augmentation de CHF 2'812'366.- des charges liées à l'accueil de jour des enfants est partiellement couverte par une hausse de la participation parentale (+ CHF 789'940.-) et des subventions de la FAJE (+ CHF 774'308.-), ainsi qu'une augmentation des autres produits (+ CHF 80'008.-). Une légère baisse des produits liés aux aides au démarrage est enregistrée (- CHF 122'100.-). Le taux de participation des différents acteurs aux charges sont donc les suivantes :

	Taux participation budget 2022	Taux participation budget 2021	Variation
Contribution parentale	38.75%	40.15%	-1.40%
Subvention FAJE	18.86%	17.72%	+1.14%
Aides au démarrage	0.77%	1.44%	-0.67%
Autres produits	4.26%	4.44%	-0.18%
Participation communale	37.36%	36.25%	+1.11%

La baisse du taux de contribution parentale s'explique notamment par le fait qu'aucun produit parental n'a été attribué à la crèche de Ollon, cette dernière débutant son accueil en 2023. Par ailleurs, les produits liés à la création de nouvelles places d'accueil sont calculés avec un taux de remplissage d'environ 2/3. Finalement, les charges liées aux projets d'amélioration des conditions salariales des AMF impliquent une hausse de la contribution communale et des subventions de la FAJE et n'impactent pas la participation parentale.

La FAJE, quant à elle, augmente son taux de participation, notamment à la suite de l'amélioration des subventions comme suit ;

- Augmentation d'un point du taux de subventionnement des salaires éducatifs, soit un subventionnement de 31% de la masse salariale au lieu de 30%. Cela représente une augmentation d'environ CHF 484'474.- par rapport à 2021.
- Augmentation de la participation aux charges salariales des coordinatrices pédagogiques de l'accueil familial de jour. En effet, jusqu'alors la FAJE subventionnait lesdits salaires à hauteur de 1 EPT de coordination pour 70 AMF. En septembre 2021, avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 2021, la FAJE considère 1 EPT de coordination pour 50 AMF, ce qui représente une hausse de subvention d'environ CHF 66'737.-.
- Augmentation de la subvention administrative de l'accueil familial de jour (CHF 80'000.- par EPT de coordination admis) qui est également liée au ratio EPT de coordination par nombre d'AMF. Cette hausse représente environ CHF 34'400.- de subvention supplémentaire.
- Remplacement de la subvention par heure facturée (CHF 0.30.-/ heure d'accueil) par la prise en charge de 8% de la masse salariale brutes y.c charges patronales des accueillant-e-s en milieu familial, soit une augmentation des subventions de CHF 197'897.-.

3. Augmentation des charges des structures de Villeneuve et Roche

La crèche « Espace 1000 Pattes » (44 places), l'UAPE « Oxy'Jeune » (58 places) et l'UAPE « La Cédille » (48 places), alors gérées par l'Entraide Familiale de Villeneuve, seront reprises par l'ARASAPE dès le 1^{er} janvier 2022. Lors de la nomination des nouveaux directeurs-trices en janvier 2021, il est apparu que les taux d'encadrement, soit le nombre de professionnels par enfant présent, ne respectaient pas les exigences de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). En effet, après vérification, ce sont près de 2 EPT qui manquaient aux effectifs de ces structures. Par ailleurs, les taux de direction de 40% pour les UAPE étant insuffisants pour la bonne gestion de ces structures, ils ont été revus de 20% à la hausse. Des recrutements ont donc été effectués dans les plus brefs délais et les budgets 2022 ont été adaptés en conséquence.

A noter qu'il n'est pas de la responsabilité du Réseau de surveiller les taux d'encadrement, mais bien de celle de l'OAJE dans son mandat de surveillance. Nous ne sommes pas en mesure d'établir les raisons de ce manquement.

De plus, l'Entraide Familiale ayant géré de manière presque bénévole ces structures, la reprise de l'exploitation par l'ARASAPE a induit une augmentation des honoraires de gestion (RH, comptabilité, management).

4. Amélioration des conditions des accueillant-e-s en milieu familial

Depuis quelques années, le Réseau « Enfants Chablais » fait face à une forte hausse des demandes d'accueil, notamment pour les enfants scolarisés. La typologie du réseau, très étendue et caractérisée par le fait qu'elle dispose de plusieurs communes avec un nombre d'habitants inférieur à 10'000, ainsi que la baisse du nombre d'accueillant-e-s en milieu familial, ont induit la création de multiples structures d'accueil avec un nombre de places entre 12 et 36. Ces structures représentent un impact financier conséquent pour les communes. L'accueil familial de jour, moins onéreux (coût d'environ CHF 9.50 par heure contre CHF 13.50 en structure), est un pilier fort et nécessaire pour le Chablais vaudois. Afin de favoriser le développement de ce mode d'accueil, une réflexion a donc été menée afin de valoriser les conditions des accueillant-e-s en milieu familial et rendre l'activité plus attractive. A cet effet, un groupe de travail composé de deux membres politiques, des trois coordinatrices de l'accueil familial de jour, des responsables RH et AJE, a été constitué afin de proposer au CoDir et au Conseil intercommunal des projets de revalorisation des AMF, soit ;

- **Remercier la fidélité des collaboratrices.** A ce jour, l'ancienneté des AMF n'est pas reconnue, ni d'un point de vue salarial, ni par des gratifications. Le service AJE souhaite mettre en place des jubilés soit un bouquet de fleurs pour les 5 ans d'activité (valeur CHF 50.-), une prime de CHF 500.- aux 10 ans, puis CHF 1'000.- tous les 5 ans. Par ailleurs, les AMF concernées seront remerciées officiellement lors du souper annuel de fin d'année et dans le journal des AMF.
- **Valoriser les AMF expérimentées et accompagner l'entrée en fonction des nouvelles AMF.** Le système salarial actuel ne permet pas de valoriser les AMF expérimentées. Ainsi, les coordinatrices AFJ ont réfléchi à un projet permettant non seulement d'accompagner les nouvelles AMF dans leur entrée en activité mais également de valoriser les AMF expérimentées par la mise en place d'un système de mentorat. Dès lors, toute nouvelle collaboratrice bénéficiera d'un stage de 3 jours avec une AMF du Réseau. La mentor sera rémunérée à hauteur de CHF 50.- par jour de stage. La stagiaire se verra, quant à elle, offrir les frais d'accueil de ses enfants durant le temps de stage.
- **Egaliser les avantages salariaux.** Au sein de l'ARASAPE, tous les employés touchent un 13ème salaire, que ceux-ci soient actifs dans le domaine administratif ou éducatif, à l'exception des accueillantes en milieu familial. La mise en place d'un 13ème salaire permettrait ainsi de reconnaître leur activité professionnelle au sein d'une institution publique. Par ailleurs, les AMF souffrent de revenus « en dents de scie ». La mise en place d'un 13ème salaire permettrait d'adoucir cette variabilité des revenus et pouvoir compter sur une rémunération supplémentaire en fin d'année. Pour rappel, la FAJE subventionnera, depuis 2022, 8% des salaires des AMF.
- **Reconnaître le temps de travail hors enfants.** Actuellement, les AMF perçoivent un salaire horaire de CHF 6.40 par heure et par enfant. Le travail effectué en dehors des heures d'accueil tel que le ménage, les tâches administratives, la recherche d'activités, les courses ou encore les temps d'échange avec les coordinatrices ou les parents en difficulté, n'est pas rémunéré. Dès lors, le Réseau souhaite offrir un forfait mensuel de CHF 170.- pour un équivalent plein temps avec autorisation d'accueil pleine. Ce montant est basé sur une estimation de 8.5 heures de travail hors enfants rémunéré à hauteur de CHF 20.- par heure.

Le Réseau « Enfants Chablais » recommande aux communes de mettre en place des avantages en nature (sacs poubelles gratuits, gratuité de location des salles communales) ou financiers (subvention directe) afin de rendre le travail d'accueillante sur leur commune plus attrayant.

Si les deux premiers projets représentent un coût moindre (environ CHF 6'000.- chacun), la mise en place d'un forfait administratif et d'un 13^{ème} salaire représentent une hausse des charges de respectivement CHF 150'000.- et CHF 248'960.- portant le coût par heure à environ CHF 11.23. En cas d'acceptation, ce type de traitement sera une première dans le canton. Nous encourageons les communes à passer ce cap.

5. Offre en places d'accueil

L'offre en places d'accueil pour le Réseau se décline ainsi :

Places d'accueil offertes	Budget 2021	Budget 2022	Plan développement 2025	Solde à ouvrir
Offre préscolaire par région (places)				
Bex, Gryon, Lavey	54	54	76	22
Aigle, Corbeyrier, Ollon, Yvorne	132	132**	154 à 176	22 à 44
Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Leysin	22	22	22 à 32	0 à 10
Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve	90*	94*	108	14
Total	298	302	360 à 392	58 à 90
		+4		
Offre parascolaire par région (places)				
Bex, Gryon, Lavey	120	132	108 à 112	-24 à -20
Ollon, Corbeyrier	60	60	72 à 84	12 à 24
Aigle, Yvorne	120	120	120 à 132	0 à 12
Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Leysin	24	36	24	-12
Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve	108	132	108	-24
Total	432	480	432 à 460	-48 à -20
		+48		

* Il s'agit ici des places destinées au Réseau. Les places prévues pour l'HRC ne sont pas intégrées.

** Les places prévues à Ollon ne sont pas comptabilisées puisque ces dernières seront effectivement offertes en 2023

La forte pression sur les places parascolaires, et le manque d'accueillant-e-s en milieu familial, amènent à un dépassement du plan de développement pour ce type d'accueil.

6. Les chiffres

Rubriques comptables	Budget 2022			Budget 2021		
Frais de fonctionnement de la coordination du Réseau	4.81%	CHF	1'168'406.00	4.52%	CHF	971'900.00
Frais de fonctionnement de l'accueil familial de jour	20.72%	CHF	5'035'880.00	19.62%	CHF	4'215'300.00
Charges prévisionnelles des structures d'accueil (crèches et UAPE)	74.47%	CHF	18'095'767.00	75.86%	CHF	16'300'487.00
Total des dépenses	100.00%	CHF	24'300'053.00	100.00%	CHF	21'487'687.00
Contribution parentale à l'accueil familial de jour	10.01%	CHF	-2'432'600.00	11.06%	CHF	-2'376'000.00
Contribution parentale à l'accueil pré- et parascolaire	28.74%	CHF	-6'983'890.00	29.09%	CHF	-6'250'550.00
Subventions de la FAJE et de l'OFAS	19.63%	CHF	-4'768'777.00	19.16%	CHF	-4'116'569.00
Produits du fonctionnement de la coordination du Réseau	1.42%	CHF	-344'900.00	0.68%	CHF	-145'900.00
Participation de l'Hôpital de Rennaz	1.67%	CHF	-406'670.00	2.25%	CHF	-484'800.00
Produits divers	1.17%	CHF	-283'588.00	1.51%	CHF	-324'450.00
Déficit à charge des communes	37.36%	CHF	-9'079'628.00	36.25%	CHF	-7'789'418.00
Total des recettes	100.00%	CHF	-24'300'053.00	100.00%	CHF	-21'487'687.00

7. Répartition de la contribution communale

Comme expliqué en préambule et au chapitre 1 du présent préavis, la répartition des coûts de fonctionnement entre les communes qui ont adhéré au but optionnel AJE comprend une contribution soignée de 30% du déficit des structures du réseau « Enfants Chablais » en fonction du nombre d'habitants, le solde (70%) étant réparti entre les communes en fonction de la consommation de ces derniers. La détermination des heures consommées par commune, lors de l'établissement du budget, est usuellement basée sur la consommation effective d'août à juillet. Les budgets 2022 sont basés sur une consommation totale d'heures de 1'445'906.10 contre 1'344'653.94 au budget 2021, soit une augmentation de 7.53%.

La répartition du déficit entre les communes du District d'Aigle se présente comme suit

Commune	Population 31.12.2020		Nombre d'heures du 01.08.2020 au 31.07.2021		Contribution en fonction de la population (30% du déficit)		Contribution en fonction de la consommation (70% du déficit)		Budget 2022 par commune		Montant par habitant 2022	
	Nombre		Nombre		CHF		CHF		CHF		CHF	
Aigle	10'518.00	22.71%	326'921.55	22.61%	CHF 618'573.67	CHF 1'437'042.31	CHF 2'055'615.98	CHF 195.44				
Bex	7'828.00	16.90%	253'922.00	17.56%	CHF 460'372.19	CHF 1'116'159.69	CHF 1'576'531.88	CHF 201.40				
Chessel	444.00	0.96%	16'329.25	1.13%	CHF 26'112.07	CHF 71'778.15	CHF 97'890.22	CHF 220.47				
Corbeyrier	445.00	0.96%	6'401.75	0.44%	CHF 26'170.88	CHF 28'140.04	CHF 54'310.92	CHF 122.05				
Gryon	1'378.00	2.98%	53'753.25	3.72%	CHF 81'041.50	CHF 236'282.05	CHF 317'323.55	CHF 230.28				
Lavey	944.00	2.04%	22'308.50	1.54%	CHF 55'517.55	CHF 98'061.01	CHF 153'578.56	CHF 162.69				
Leysin	3'645.00	7.87%	82'157.25	5.68%	CHF 214'365.95	CHF 361'136.93	CHF 575'502.88	CHF 157.89				
Noville	1'170.00	2.53%	41'508.25	2.87%	CHF 68'808.82	CHF 182'456.96	CHF 251'265.78	CHF 214.76				
Ollon	7'634.00	16.48%	179'265.00	12.40%	CHF 448'962.86	CHF 787'991.46	CHF 1'236'954.32	CHF 162.03				
Ormonts-dessous	1'180.00	2.55%	25'318.25	1.75%	CHF 69'396.93	CHF 111'290.91	CHF 180'687.84	CHF 153.13				
Ormonts-dessus	1'466.00	3.17%	33'528.25	2.32%	CHF 86'216.87	CHF 147'379.44	CHF 233'596.31	CHF 159.34				
Renmaz	889.00	1.92%	32'270.75	2.23%	CHF 52'282.94	CHF 141'851.87	CHF 194'134.81	CHF 218.37				
Roche	1'868.00	4.03%	103'602.25	7.17%	CHF 109'858.87	CHF 455'402.27	CHF 565'261.14	CHF 302.60				
Villeneuve	5'837.00	12.60%	220'497.55	15.25%	CHF 343'279.57	CHF 969'236.53	CHF 1'312'516.10	CHF 224.86				
Yvorne	1'070.00	2.31%	48'122.25	3.33%	CHF 62'927.73	CHF 211'529.98	CHF 274'457.71	CHF 256.50				
TOTAL	46'316.00	100.00%	1'445'906.10	100.00%	CHF 2'723'888.40	CHF 6'355'739.60	CHF 9'079'628.00	CHF 196.04				

8. Comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020

Commune	Budget 2022 par commune		Montant par habitant 2022		Budget 2021 par commune		Montant par habitant 2021		Ecart		Ecart		Résultats 2020		Montant par habitant 2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Aigle	CHF 2'055'615.98	CHF 195.44	CHF 1'645'453.54	CHF 161.05	CHF 410'162.44	24.93%	SFr. 1'457'105.88	CHF 143.78								
Bex	CHF 1'576'531.88	CHF 201.40	CHF 1'440'879.52	CHF 183.11	CHF 135'652.36	9.41%	SFr. 1'219'322.77	CHF 157.19								
Chessel	CHF 97'890.22	CHF 220.47	CHF 71'844.77	CHF 167.47	CHF 26'045.45	36.25%	SFr. 78'975.03	CHF 185.39								
Corbeyrier	CHF 54'310.92	CHF 122.05	CHF 41'347.22	CHF 94.62	CHF 12'963.70	31.35%	SFr. 40'355.67	CHF 92.14								
Gryon	CHF 317'323.55	CHF 230.28	CHF 261'865.54	CHF 194.41	CHF 55'458.01	21.18%	SFr. 235'468.59	CHF 176.78								
Lavey	CHF 153'578.56	CHF 162.69	CHF 128'068.86	CHF 137.56	CHF 25'509.70	19.92%	SFr. 116'445.26	CHF 123.09								
Leysin	CHF 575'502.88	CHF 157.89	CHF 549'081.24	CHF 145.41	CHF 26'421.64	4.81%	SFr. 468'259.05	CHF 118.88								
Noville	CHF 251'265.78	CHF 214.76	CHF 204'588.51	CHF 175.31	CHF 46'677.27	22.82%	SFr. 190'289.33	CHF 170.97								
Ollon	CHF 1'236'954.32	CHF 162.03	CHF 1'043'003.32	CHF 137.96	CHF 193'951.00	18.60%	SFr. 915'330.47	CHF 122.68								
Ormonts-dessous	CHF 180'687.84	CHF 153.13	CHF 176'518.46	CHF 154.71	CHF 4'169.38	2.36%	SFr. 146'350.77	CHF 130.55								
Ormonts-dessus	CHF 233'596.31	CHF 159.34	CHF 201'169.19	CHF 140.29	CHF 32'427.12	16.12%	SFr. 178'676.84	CHF 123.57								
Rennaz	CHF 194'134.81	CHF 218.37	CHF 143'636.42	CHF 164.91	CHF 50'498.39	35.16%	SFr. 143'559.22	CHF 173.80								
Roche	CHF 565'261.14	CHF 302.60	CHF 502'579.28	CHF 275.24	CHF 62'681.86	12.47%	SFr. 429'238.01	CHF 241.82								
Villeneuve	CHF 1'312'516.10	CHF 224.86	CHF 1'163'921.76	CHF 201.65	CHF 148'594.34	12.77%	SFr. 996'071.33	CHF 172.60								
Yvoire	CHF 274'457.71	CHF 256.50	CHF 215'460.37	CHF 201.18	CHF 58'997.34	27.38%	SFr. 190'683.21	CHF 178.88								
TOTAL	CHF 9'079'628.00	CHF 196.04	CHF 7'789'418.00	CHF 169.90	CHF 1'290'210.00	16.56%	SFr. 6'806'131.43	CHF 149.42								

9. Taux de consommation des heures de garde entre les communes

Communes	Budget 2022	Budget 2021	Variation (%)
Aigle	22.61%	20.63%	9.60%
Bex	17.56%	19.07%	-7.91%
Chessel	1.13%	0.92%	22.75%
Corbeyrier	0.44%	0.35%	26.50%
Gryon	3.72%	3.54%	5.02%
Lavey	1.54%	1.48%	4.25%
Leysin	5.68%	6.54%	-13.12%
Noville	2.87%	2.66%	7.92%
Ollon	12.40%	12.06%	2.80%
Ormont-Dessous	1.75%	2.17%	-19.31%
Ormont-Dessus	2.32%	2.35%	-1.33%
Rennaz	2.23%	1.82%	22.63%
Roche	7.17%	7.51%	-4.59%
Villeneuve	15.25%	15.95%	-4.39%
Yvorne	3.33%	2.95%	12.82%
TOTAUX	100.00%	100.00%	

10. Comparaison avec d'autres réseaux d'accueil

Bien conscient que le Réseau « Enfants Chablais » représente un budget conséquent pour les communes, ce chapitre permet d'évaluer les coûts dudit réseau et sa gestion en comparaison avec des données cantonales.

La FAJE a effectué une analyse des données financières des réseaux sur la base des données comptables 2019. Il en ressort que le coût de l'accueil de jour dans le canton de Vaud représente une enveloppe de CHF 534'035'334 pour un total de 21'042 places d'accueil, tous types confondus.

COÛT DE L'ACCUEIL DE JOUR DANS LE CANTON DE VAUD - ÉVOLUTION

	2017	2018	2019	% +/- (entre 2016 et 2019)
Préscolaire	259 274 963 CHF	272 318 465 CHF	292 383 701 CHF	12,77%
Parascolaire	132 335 370 CHF	148 062 790 CHF	165 214 201 CHF	24,85%
Accueil familial de jour	58 431 369 CHF	62 965 745 CHF	63 763 397 CHF	7,29%
Coût gestion réseau	11 797 002 CHF	10 766 613 CHF	12 674 036 CHF	7,43%
TOTAL	462 838 704 CHF	494 113 613 CHF	534 035 334 CHF	

NOMBRE DE PLACES À PLEIN TEMPS - ÉVOLUTION

	2017	2018 (ESTIMATION)	2019	% +/- (entre 2016 et 2019)
Préscolaire	7 594	7 719	8 117	6,89%
Parascolaire	7 761	8 376	9 256	19,26%
Accueil familial de jour	3 486	3 683	3 669	5,25%
TOTAL	18 841	19 778	21 042	11,68%

En 2019, le Réseau « Enfants Chablais » comptabilisait CHF 17'029'048.00 de charge pour l'accueil de jour des enfants, soit 3.18% du coût cantonal. Le Réseau disposait, à fin 2019, de 831 places d'accueil à plein temps, soit 3.95% de l'offre vaudoise. Ce comparatif permet de constater que le ratio coût/places offertes du Réseau « Enfants Chablais » est raisonnable.

L'étude examine également le coût par place, déterminé par le total des charges divisé par le nombre de places d'accueil. Le tableau ci-dessous montre le coût par place dans le Réseau « Enfants Chablais » en comparaison des chiffres cantonaux.

2019	Enfants Chablais	Minimum cantonal	Moyenne cantonale	Maximum cantonal
Préscolaire	CHF 29'652	CHF 26'755	CHF 34'240	CHF 43'059
Parascolaire	CHF 12'733	CHF 12'733	CHF 17'616	CHF 22'294
Accueil familial	CHF 15'813	CHF 13'363	CHF 18'419	CHF 26'924

Le Réseau « Enfants Chablais » se situe systématiquement en dessous de la moyenne cantonale en termes de coût par place. S'il existe un biais lorsque des structures ont été ouvertes en cours d'année, comme cela fut le cas pour le Réseau « Enfants Chablais » en 2019, l'étude montre que le coût par place du Réseau a été systématiquement en dessous de la moyenne cantonale sur les trois dernières années.

Par ailleurs, à la suite de la réception des rapports d'activité des réseaux **AJERCO (région Cossonay)** et **REVE (Vevey & environs)**, le Réseau Chablais a effectué un comparatif des coûts :

Comparaison Enfants Chablais - REVE

Coût par place (2020)	Accueil parascolaire	Accueil préscolaire	Accueil familial (coût par heure)
Enfants Chablais	CHF 11'536	CHF 32'406	CHF 9.76
REVE	CHF 16'179	CHF 38'676	CHF 10.67
Différence (%)	+ 40,2%	+ 19,3%	+8.5%

Comparaison Enfants Chablais – AJERCO

Coût par place (2020)	Accueil parascolaire	Accueil préscolaire et accueil familial
Enfants Chablais	CHF 11'536	CHF 16'384
AJERCO	CHF 16'572	CHF 15'690
Différence (%)	+43.6%	-4.2%

Finalement, un échange avec le Réseau **REME (Montreux)** a permis de comparer le coût moyen par heure, c'est-à-dire le coût effectif d'une heure d'accueil.

Coût moyen (2020) par heure	Accueil parascolaire	Accueil préscolaire	Accueil familial
Enfants Chablais	CHF 10.06	CHF 11.29	CHF 9.76
REME	CHF 12.94	CHF 13.70	CHF 11.19
Différence (%)	+28.6%	+21.3%	+14.6%

Ces différents indicateurs permettent de constater que les coûts de l'accueil de jour de l'enfance prévus par le Réseau « Enfants Chablais » sont en phase avec les différents autres réseaux, voir en-dessous des coûts.

Concernant les contributeurs principaux en accueil collectif, les communes vaudoises contribuent en moyenne à environ 33% des charges contre 31.7% pour le Réseau « Enfants Chablais » en 2019. Les parents contribuent en moyenne à 43% des charges contre 37,9 pour les familles du district d'Aigle. En accueil familial de jour, le taux de participation communale et parentale sont dans la moyenne vaudoise, soit respectivement 33.5% et 56.6% des charges. Les autres contributions proviennent principalement de la FAJE. A titre indicatif, la commune de Montreux prend à charge 54% des coûts budgétés pour 2022.

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 07-2021
Où le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- De fixer la contribution sociale à 30% du déficit à charge des communes en fonction de la population de chaque commune (soit pour le budget 2022 : CHF 58.81/habitant)
- D'accepter le dépassement du plan de développement pour les places parascolaires
- D'accepter le projet de valorisation salariale des AMF
- D'adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'accueil de jour des enfants, Réseau « Enfants Chablais », présentant les résultats suivants :

1. Total des charges :	CHF 24'300'053.00
2. Total des produits :	CHF 15'220'425.00
3. Soit un excédent à charge des Communes membres de :	CHF 9'079'628.00

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
La Présidente : Maude Allora La Secrétaire : Eliane Desarzens



Bex, le 30 septembre 2021

REPARTITION DES COÛTS But Optionnel "Gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle"

Commune	Population 31.12.2020		Nombre d'heures du 01.08.2020 au 31.07.2021		Contribution en fonction de la population (30% du déficit)		Contribution en fonction de la consommation (70% du déficit)		Budget 2022 par commune		Montant par habitant 2022	
	Nombre		Nombre		CHF		CHF		CHF		CHF	
Aigle	10'518.00	22.71%	326'921.55	22.61%	CHF 618'573.67	CHF 1'437'042.31	CHF 2'055'615.98	CHF 195.44				
Bex	7'828.00	16.90%	253'922.00	17.56%	CHF 460'372.19	CHF 1'116'159.69	CHF 1'576'531.88	CHF 201.40				
Chessel	444.00	0.96%	16'329.25	1.13%	CHF 26'112.07	CHF 71'778.15	CHF 97'890.22	CHF 220.47				
Corbeyrier	445.00	0.96%	6'401.75	0.44%	CHF 26'170.88	CHF 28'140.04	CHF 54'310.92	CHF 122.05				
Gryon	1'378.00	2.98%	53'753.25	3.72%	CHF 81'041.50	CHF 236'282.05	CHF 317'323.55	CHF 230.28				
Lavey	944.00	2.04%	22'308.50	1.54%	CHF 55'517.55	CHF 98'061.01	CHF 153'578.56	CHF 162.69				
Leysin	3'645.00	7.87%	82'157.25	5.68%	CHF 214'965.95	CHF 361'136.93	CHF 575'502.88	CHF 157.89				
Noville	1'170.00	2.53%	41'508.25	2.87%	CHF 68'808.82	CHF 182'456.96	CHF 251'265.78	CHF 214.76				
Ollon	7'634.00	16.48%	179'265.00	12.40%	CHF 448'962.86	CHF 787'991.46	CHF 1'236'954.32	CHF 162.03				
Ormonts-dessous	1'180.00	2.55%	25'318.25	1.75%	CHF 69'396.93	CHF 111'290.91	CHF 180'687.84	CHF 153.13				
Ormonts-dessus	1'466.00	3.17%	33'528.25	2.32%	CHF 86'216.87	CHF 147'379.44	CHF 233'596.31	CHF 159.34				
Rennaz	889.00	1.92%	32'270.75	2.23%	CHF 52'282.94	CHF 141'851.87	CHF 194'134.81	CHF 218.37				
Roche	1'868.00	4.03%	103'602.25	7.17%	CHF 109'858.87	CHF 455'402.27	CHF 565'261.14	CHF 302.60				
Villeneuve	5'837.00	12.60%	220'497.55	15.25%	CHF 343'279.57	CHF 969'236.53	CHF 1'312'516.10	CHF 224.86				
Yvorne	1'070.00	2.31%	48'122.25	3.33%	CHF 62'927.73	CHF 211'529.98	CHF 274'457.71	CHF 256.50				
TOTAL	46'316.00	100.00%	1'445'906.10	100.00%	CHF 2'723'888.40	CHF 6'355'739.60	CHF 9'079'628.00	CHF 196.04				

REPARTITION DES COÛTS But Optionnel "Gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle"

Commune	Budget 2022 par commune		Montant par habitant 2022		Budget 2021 par commune		Montant par habitant 2021		Ecart		Ecart		Résultats 2020		Montant par habitant 2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Aigle	CHF 2'055'615.98	CHF 195.44	CHF 1'645'453.54	CHF 161.05	CHF 410'162.44	24.93%	SFr. 1'457'105.88	CHF 143.78								
Bex	CHF 1'576'531.88	CHF 201.40	CHF 1'440'879.52	CHF 183.11	CHF 135'652.36	9.41%	SFr. 1'219'322.77	CHF 157.19								
Chessel	CHF 97'890.22	CHF 220.47	CHF 71'844.77	CHF 167.47	CHF 26'045.45	36.25%	SFr. 78'975.03	CHF 185.39								
Corbeyrier	CHF 54'310.92	CHF 122.05	CHF 41'347.22	CHF 94.62	CHF 12'963.70	31.35%	SFr. 40'355.67	CHF 92.14								
Gryon	CHF 317'323.55	CHF 230.28	CHF 261'865.54	CHF 194.41	CHF 55'458.01	21.18%	SFr. 235'468.59	CHF 176.78								
Lavey	CHF 153'578.56	CHF 162.69	CHF 128'068.86	CHF 137.56	CHF 25'509.70	19.92%	SFr. 116'445.26	CHF 123.09								
Leysin	CHF 575'502.88	CHF 157.89	CHF 549'081.24	CHF 145.41	CHF 26'421.64	4.81%	SFr. 468'259.05	CHF 118.88								
Noville	CHF 251'265.78	CHF 214.76	CHF 204'588.51	CHF 175.31	CHF 46'677.27	22.82%	SFr. 190'289.33	CHF 170.97								
Ollon	CHF 1'236'954.32	CHF 162.03	CHF 1'043'003.32	CHF 137.96	CHF 193'951.00	18.60%	SFr. 915'330.47	CHF 122.68								
Ormonts-dessous	CHF 180'687.84	CHF 153.13	CHF 176'518.46	CHF 154.71	CHF 4'169.38	2.36%	SFr. 146'350.77	CHF 130.55								
Ormonts-dessus	CHF 233'596.31	CHF 159.34	CHF 201'169.19	CHF 140.29	CHF 32'427.12	16.12%	SFr. 178'676.84	CHF 123.57								
Rennaz	CHF 194'134.81	CHF 218.37	CHF 143'636.42	CHF 164.91	CHF 50'498.39	35.16%	SFr. 143'559.22	CHF 173.80								
Roche	CHF 565'261.14	CHF 302.60	CHF 502'579.28	CHF 275.24	CHF 62'681.86	12.47%	SFr. 429'238.01	CHF 241.82								
Villeneuve	CHF 1'312'516.10	CHF 224.86	CHF 1'163'921.76	CHF 201.65	CHF 148'594.34	12.77%	SFr. 996'071.33	CHF 172.60								
Yvorne	CHF 274'457.71	CHF 256.50	CHF 215'460.37	CHF 201.18	CHF 58'997.34	27.38%	SFr. 190'683.21	CHF 178.88								
TOTAL	CHF 9'079'628.00	CHF 196.04	CHF 7'789'418.00	CHF 169.90	CHF 1'290'210.00	16.56%	SFr. 6'806'131.43	CHF 149.42								

REPARTITION DES HEURES But Optionnel "Gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle"

Commune	Nombre d'heures du 01.08.2020 au 31.07.2021										Différence	
	Crèches	%	UAPE	%	AFJ	%	Total	%	Budget 2021	Comptes 2020		
Aigle	153'231.50	23.57%	96'587.50	25.39%	77'102.55	18.56%	326'921.55	22.61%	277'361.10	240'619.11	21.05%	
Bex	100'110.50	15.40%	70'939.25	18.65%	82'872.25	19.94%	253'922.00	17.56%	256'424.34	209'131.49	18.29%	
Chessel	6'359.75	0.98%	2'758.25	0.73%	7'211.25	1.74%	16'329.25	1.13%	12'325.25	14'367.25	1.26%	
Corbeyrier	4'279.50	0.66%	979.00	0.26%	1'143.25	0.28%	6'401.75	0.44%	4'703.75	4'972.00	0.43%	
Gryon	36'769.75	5.66%	16'147.75	4.25%	835.75	0.20%	53'753.25	3.72%	47'647.25	42'171.50	3.69%	
Lavey	8'401.25	1.29%	7'242.00	1.90%	6'665.25	1.60%	22'308.50	1.54%	19'880.75	17'765.00	1.55%	
Leysin	40'100.00	6.17%	15'258.75	4.01%	26'798.50	6.45%	82'157.25	5.68%	87'946.00	69'987.50	6.12%	
Noville	22'807.50	3.51%	6'839.25	1.80%	11'861.50	2.85%	41'508.25	2.87%	35'784.75	33'686.75	2.95%	
Ollon	102'750.75	15.81%	58'204.00	15.30%	18'310.25	4.41%	179'265.00	12.40%	162'188.75	139'376.25	12.19%	
Ormonts-dessous	9'640.25	1.48%	4'602.00	1.21%	11'076.00	2.67%	25'318.25	1.75%	29'189.25	23'058.25	2.02%	
Ormonts-dessus	611.00	0.09%	665.00	0.17%	32'252.25	7.76%	33'528.25	2.32%	31'585.50	27'319.00	2.39%	
Rennaz	18'168.00	2.79%	10'184.00	2.68%	3'918.75	0.94%	32'270.75	2.23%	24'474.00	25'561.25	2.24%	
Roche	36'523.75	5.62%	25'471.75	6.70%	41'606.75	10.01%	103'602.25	7.17%	100'988.50	83'899.25	7.34%	
Villeneuve	89'994.25	13.84%	49'954.25	13.13%	80'549.05	19.38%	220'497.55	15.25%	214'482.25	176'925.25	15.48%	
Yvorne	20'281.50	3.12%	14'509.75	3.81%	13'331.00	3.21%	48'122.25	3.33%	39'672.50	34'286.75	3.00%	
TOTAL	650'029.25	100.00%	380'342.50	100.00%	415'534.35	100.00%	1'445'906.10	100.00%	1'344'653.94	1'143'126.60	100.00%	
HRC	43'690.50	6.72%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	43'690.50	3.02%	0.00	27'851.50	2.44%	
Hors-réseau	13'142.00	2.02%	697.00	0.18%	2'684.00	0.65%	16'523.00	1.14%	29'617.25	10'982.75	169.67%	

Rapport de la Commission de gestion

Sur le préavis N°07-2021

“Budget 2022 secteur AJE”

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Conformément au mandat qui lui a été confié, le Commission de gestion s'est réunie le 28 septembre 2021 A l'Hôtel-de-ville d'Aigle, « salle de l'Aigle » afin d'étudier le préavis sur le "Budget 2022 secteur AJE".

Nous avons été reçues par Madame Maude Allora, Présidente du Comité de direction, Monsieur Fabio Lecci membre du Comité de direction, Monsieur François Galeano, Directeur de l'ARASAPE, Monsieur Michael Nicollier, Responsable finances et comptabilité, Madame Malorie Murisier, Responsable du réseau "Accueil de jour des enfants". Toutes ces personnes nous ont fourni les renseignements utiles à la bonne compréhension du préavis et ont répondu à toutes nos questions ; nous les en remercions.

Nous proposons à l'Assemblée de ne pas modifier la contribution socle, à savoir 30% de l'ensemble des coûts à la charge des Communes, pour l'année 2022. Cependant, nous incitons le Comité de direction à motiver le maintien ou la modification de cette contribution dans le préavis.

Au niveau des charges d'exploitation, nous constatons une augmentation et voulons relever les points suivants :

- Une augmentation de la masse salariale de 2% par année est budgétée afin de se conformer à la convention collective de travail.
- Un montant déjà prévu pour l'année 2022 pour la garderie d'Ollon, alors qu'elle n'ouvrira qu'en 2023. Cela est dû à l'engagement d'un-e directeur-riche pour la mise en place de la structure et l'achat de mobilier. Les subventions à recevoir de la LAJE pour la mise en place de nouvelles structures seront perçues en 2023.
- Une augmentation du budget de la garderie Les Renardeaux à Rennaz due à la reprise d'un certain nombre de places par le réseau à l'HRC.
- La structure 1000 pattes à Villeneuve est reprise par le réseau et du personnel a dû être engagé afin d'être dans les normes édictées par la FAJE.

Nous relevons le fait que le comité a décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'améliorer les conditions des accueillant-e-s en milieu familial, ceci afin de valoriser leur travail. Nous pensons qu'il est important de maintenir au mieux ce service, ceci afin de pallier le manque de places prévues dans le futur.

Nous avons également pris note que le CODIR souhaite dans un futur, stabiliser les contingents, afin de ne pas entraîner de charges supplémentaires pour les Communes.

Nous proposons donc d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté par le Comité de Direction, à savoir :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- De fixer la contribution sociale à 30% du déficit à charge des communes en fonction de la population de chaque commune (soit pour le budget 2022 : CHF 58.81/habitant)
- D'accepter le dépassement du plan de développement pour les places parascolaires
- D'accepter le projet de valorisation salariale des AMF
- D'adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'accueil de jour des enfants, Réseau « Enfants Chablais », présentant les résultats suivants :

Total des charges :	CHF	24'300'053.00
Total des produits :	CHF	15'220'425.00
Soit un excédent à charge des Communes membres de :	CHF	9'079'628.00

Pour la Commission de gestion :

Laurence Habegger



Membre rapportrice

Deborah Segui

Membre

Nicole Tougne



Membre

Muriel Ferrara



Membre

Fait à Rennaz, le 01 octobre 2021